

JOURNÉE 14-16 ANS

VENDREDI 17 FÉVRIER 2023

SORTIE SUR RENNES

**PREVOIR
LE PIQUE NIQUE**

13€70



■ ESCALADE BLOC



■ QUARTIER LIBRE
DANS RENNES



■ CITY GAME DANS
RENNES

JOURNÉE 12-16 ANS

VENDREDI 24 FÉVRIER 2023

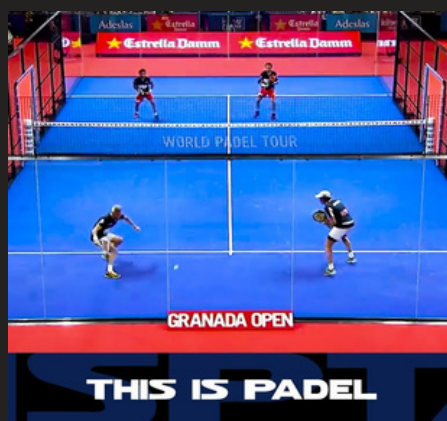
GARDEN DE RENNES

**PREVOIR
LE PIQUE NIQUE**

13€70



■ GAYEULLES



■ PADEL



■ SQUASH

Inscription au 06 83 11 37 85 (Clovis) ou par mail au ocspac@gmail.com

Rdv à St Aubin d'Aubigné à l'arrêt de Bus Rue de Rennes



Ocspac pays d'aubigné



Ocspac



www.ocspac.com

OCSPAC

Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

Règlement des journées Ados

Le présent règlement a pour but de fixer les règles d'utilisation des tickets sports et animations diverses de l'Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné ainsi que les règles de comportement au sein des différentes activités. Tout participant à la journée et autres animations reçoit un exemplaire de ce règlement intérieur qu'il s'engage à respecter du fait de son inscription ou de toute relation contractuelle.

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées au moins 48 heures avant le début de l'activité souhaitée. L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Prise en charge et absence

Le jeune est sous la responsabilité des animateurs à compter de l'horaire de début de journée et de fin. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité. Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances. Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits. Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux. En cas de non-respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité : Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur. La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...). L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée. La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

RDV 9H45 à l'arrêt de bus Rue de Rennes à St Aubin d'Aubigné/ Retour prévu pour 17h (A confirmer)

PARTIE A DECOUPER ET A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT (13,70 € la journée)

A L'ORDRE DE L'OCSPAC A :

OCSPAC - BP 25054 - 35250 ST AUBIN D'AUBIGNE

OU LE DEPOSER DANS LA BOITE AUX LETTRES GRISE (EXTERIEURE) DE L'OCSPAC (à côté de la Poste)

Je soussigné Mr, Mme.....

Commune de..... Tél.....

Inscrit mon fils, ma fille..... Age.....

Mail.....

o : A la journée 14/16 ans du 17 Février 2023

o : A la journée 12/16 ans du 24 Février 2023

Je verse la somme de€ (chèque établi à l'ordre de l'OCSPAC)

Signature: